



SEANCE ORDINAIRE DU 29 FEVRIER 2008

L'An deux mil huit, le vingt-neuf février à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux février deux mil huit, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Etaient présents :

- M. Yvon LE BRIS,
- M. Joseph LE GALLIC,
- M. Marcel LE DEZ,
- Mme Monique LE GUERER,
- Mme Françoise COLLE-MAIGROT,
- M. Yves ANDRE,
- M. Daniel SELLIN,
- Mme Martine PRIMA,
- Mme Josiane ANDRE,
- Mme Monique BOUSTOUHAN,
- Mme Colette LE BOURHIS,
- Mme Marie-Françoise MORVAN,
- M. Alain JACQUIOT,
- Mme Florence CARNOT,
- Mme Elise PICOL,
- M. Gérard BERAUT,
- Mlle Christine LIGEOUR,
- Mme Marie-Louise CELIN,
- Mme Marie José TOULLEC,
- M. Bertin CHALONY,
- M. Philippe BAUCHER,
- M. Christophe RANNOU,
- M. René LE ROY.

Etaient absents :

- M. Yannick FOUCHER,
- M. Eric CARER,
- Mme France CAVACIUTI,
- M. Florent MELUC.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Yvon LE BRIS, Maire.
Le Conseil Municipal a choisi Mme. Florence CARNOT, Conseillère Municipale, pour secrétaire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2008.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal est mis aux voix.

Mademoiselle Christine LIGOUR fait remarquer qu'elle figure à tort dans les conseillers présents. Elle était excusée et avait donné procuration à Madame Marie-Louise CELIN pour la représenter.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Adopte, après rectification et à l'unanimité, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2008.

Reçu en Préfecture le 13.03.2008

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée les réalisations en recettes et en dépenses des comptes administratifs pour l'exercice 2007.

Après avoir constaté la conformité des écritures aux prévisions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et après avoir désigné monsieur Joseph LE GALLIC, 1^{er} adjoint, président de séance,

Arrête comme suit les résultats (le Maire s'étant retiré au moment du vote) :

Budget général : à la majorité (4 abstentions)				
section de fonctionnement	prévisions	réalisations		
dépenses	4 448 854,00	3 576 922,12		
recettes	4 448 854,00	4 264 085,50		
résultat courant			687 163,38	
report de clôture 2006			277 152,58	
résultat consolidé			964 315,96	
section d'investissement	prévisions	réalisations		
dépenses	3 288 053,00	1 133 706,45		
recettes	3 288 053,00	1 401 148,83		
résultat courant			267 442,38	
résultat de clôture 2006			-133 971,11	
résultat consolidé			133 471,27	
résultat cumulé 2007				1 097 787,23
Budget eau : à l'unanimité				
section de fonctionnement	prévisions	réalisations		
dépenses	630 827,00	573 712,09		
recettes	630 827,00	559 332,76		
résultat courant			-14 379,33	
report de clôture 2006			86 828,88	
résultat consolidé			72 449,55	
section d'investissement	prévisions	réalisations		
dépenses	1 407 419,00	197 148,35		
recettes	1 407 419,00	196 921,87		
résultat courant			-226,48	
Résultat de clôture 2006			-441 206,95	
résultat consolidé			-441 433,43	
résultat cumulé 2007				-368 983,88

Budget assainissement : à l'unanimité				
section de fonctionnement	prévisions	réalisations		
dépenses	389 323,00	242 112,06		
recettes	389 323,00	301 854,64		
résultat courant			59 742,58	
report de clôture 2006			88 138,43	
résultat consolidé			147 881,01	
section d'investissement	prévisions	réalisations		
dépenses	1 921 166,00	277 179,81		
recettes	1 921 166,00	152 072,58		
résultat courant			-125 107,23	
résultat de clôture 2006			-956 763,24	
résultat consolidé			-1 081 870,47	
résultat cumulé 2007				-933 989,46
Budget atelier relais : à l'unanimité				
section de fonctionnement	prévisions	réalisations		
dépense	78 171,00	21 997,73		
recettes	78 171,00	43 376,11		
résultat courant			21 378,38	
report de clôture 2006			37 372,90	
résultat consolidé			58 751,28	
section d'investissement	prévisions	réalisations		
dépenses	135 616,00	34 306,64		
recettes	135 616,00			
résultat courant			-34 306,64	
résultat de clôture 2006			50 605,38	
résultat consolidé			16 298,74	
résultat cumulé 2007				75 050,02
Budget pompes funèbres : à l'unanimité				
section de fonctionnement	prévisions	réalisations		
dépenses	15 336,00	11 120,02		
recettes	15 336,00	15 116,85		
résultat courant			3 996,83	
report de clôture 2006			2 936,43	
résultat consolidé			6 933,26	
Budget lotissement : à l'unanimité				
section de fonctionnement	prévisions	réalisations		
dépenses	120 000,00			
recettes	120 000,00	39 120,00		
résultat courant			39 120,00	
report de clôture 2006			8 676,51	
résultat consolidé			47 796,51	
section d'investissement	prévisions	réalisations		
dépenses	60 000,00			
recettes	60 000,00			
Budget logements sociaux : à l'unanimité				
section d'investissement	prévisions	réalisations		
dépenses	81 000,00			
recettes	81 000,00			

AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

Les règles de la comptabilité publique prévoient l'affectation du résultat de l'exercice précédent sur l'exercice écoulé.

Il est donc proposé à l'Assemblée, sachant que :

Au budget **Commune** :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 964.315,96 €,
 - en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le report 2006 et les restes à réaliser 2007, présente un excédent de 133.471,27 €,
- d'affecter** une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 729.493,00 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- d'affecter** le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 234.822,96 € à la ligne 002 « report à nouveau » ;

Au budget de l'**Eau** :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 72.449,55 €,
 - en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le report 2006 et les restes à réaliser 2007, présente un déficit de 441.433,43 €,
- d'affecter** une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 47.407,00 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- d'affecter** le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 25.042,55 € à la ligne 002 « report à nouveau » ;

Au budget de l'**Assainissement** :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 147.881,01 €,
 - en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le report 2006 et les restes à réaliser 2007, présente un déficit de 1.081.870,47 €,
- d'affecter** une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 129.897,00 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- d'affecter** le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 17.984,01 € à la ligne 002 « report à nouveau » ;

Au budget **Atelier relais** :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 58.751,28 €,
 - en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le report 2006 et les restes à réaliser 2007, présente un excédent de 16.298,74 €,
- d'affecter** une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 27.701,00 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- d'affecter** le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 31.050,28 € à la ligne 002 « report à nouveau » ;

Au budget **Pompes funèbres** :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté étant de 6.933,26 €,
- d'affecter** cette somme à la ligne 002 « report à nouveau » ;

Au budget **Lotissement** :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté étant de 47.796,51€, **d'affecter** cette somme à la ligne 002 « report à nouveau ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Donne, à l'unanimité, son accord à l'affectation des résultats des comptes administratifs de l'année 2007 comme il est indiqué ci-dessus.

Reçu en Préfecture le 13.03.2008

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL après lecture,

Approuve les budgets primitifs de l'exercice 2008, équilibrés en recettes et en dépenses, à :

Commune : à la majorité (5 abstentions)

- Fonctionnement	4 415 972 €
- Investissement	3 692 455 €

Service des Eaux : à l'unanimité

- Fonctionnement	592 604 €
- Investissement	1 479 323 €

Assainissement : à l'unanimité

- Fonctionnement	319 984 €
- Investissement	2 390 125 €

Ateliers-relais : à l'unanimité

- Fonctionnement	73 850 €
- Investissement	101 449 €

Lotissements : à l'unanimité

- Fonctionnement	198 391 €
- Investissement	157 797 €

Pompes funèbres : à l'unanimité

- Fonctionnement	21 100 €
------------------	----------

Logements sociaux : à l'unanimité

- Investissement	150 000 €.
------------------	------------

Reçu en Préfecture le 13.03.2008

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES DE L'ANNEE 2008

L'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières n'a pas encore été communiqué par les Services Fiscaux.

Monsieur Daniel PRÉDOUR, Trésorier, a toutefois obtenu les chiffres provisoires des bases de l'année 2008, qui devraient être sensiblement identiques aux montants qui figureront sur l'état de notification des taux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide d'augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti de 1 %,

Décide donc d'appliquer aux impôts directs locaux, les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2008, ainsi qu'il suit :

Désignation	Taux votés en 2007	Taux votés en 2008	Bases	Produits
Taxe d'habitation	13,44	13,57	5 061 000	686 778
Foncier bâti	15,69	15,85	3 955 000	626 868
Foncier non bâti	42,25	42,25	327 000	138 158
				1 451 804

Reçu en Préfecture le 13.03.2008

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide, au titre de l'exercice 2008, d'accorder une subvention de 5.000 euros à l'Office de Tourisme.

Reçu en Préfecture le 13.03.2008

DEMANDE DE GARANTIE D'UN EMPRUNT CONTRACTE PAR L'ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES DU FINISTERE

Au cours de sa séance du 2 mars 2007, l'Assemblée avait approuvé la création d'un foyer de vie de 25 places dont 3 en hébergement temporaire, à proximité du service d'accueil de jour que l'APAJH a ouvert en juillet 2002 au lieu-dit Romain.

Le Conseil avait également émis un avis favorable à la création d'une zone Uhb (zone d'habitat adapté à caractère social) au Plan local d'urbanisme en cours d'élaboration.

Depuis cette date, ce dossier a évolué afin d'intégrer des personnes autistes et de concilier les objectifs de l'APAJH, de l'association Tout pour l'Autisme et du Conseil général. Ainsi, au lieu des 3 places d'hébergement temporaire, il a été proposé d'adjoindre 3 places de foyer d'accueil médicalisé (hébergement permanent).

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux a été confiée à l'OPAC départemental HABITAT 29.

La construction de ce foyer de vie nécessite l'acquisition d'un terrain de 25.000 mètres carrés environ, appartenant de Monsieur Alain BIDEAU, de Saint-Thurien.

Pour le financement de cet achat, l'Association pour adultes et jeunes handicapés a sollicité un emprunt d'un montant de 32.000 euros, au taux fixe de 4,85 %, pour une période de 10 ans, auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Scaër. L'association demande à la Commune qu'elle accepte de garantir cet emprunt.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder la garantie de la Commune pour le remboursement de l'emprunt de 32.000 euros que l'Association pour adultes et jeunes handicapés du Finistère, rue Paul Langevin à Scaër, se propose de contracter auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Scaër aux conditions visées ci-dessus. En conséquence, dans l'hypothèse où pour quelque motif que ce soit, l'emprunteur n'honorerait pas ses engagements aux dates convenues ou n'acquitterait pas les intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande écrite du prêteur ;

S'engage pendant la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

Autorise le Maire à intervenir, au nom de la Commune, à la souscription du contrat relatif à cet emprunt garanti.

Reçu en Préfecture le 13.03.2008

**DEMANDE D'ACQUISITION DE LA VOIE DESSERVANT LE DOMAINE DU QUILIO
AU PROFIT DE MADAME ET MONSIEUR DOMINIQUE BEAU**

Pour des raisons de sécurité et de valorisation paysagère, mais également suite au départ de l'ancien locataire exploitant les terres du domaine du Quilio, Madame et Monsieur Dominique BEAU ont formulé le souhait d'acquérir le chemin rural menant audit domaine, bordée de part et d'autre par des parcelles leur appartenant.

Au-delà des bâtiments, ce chemin se prolonge pour desservir exclusivement les terrains dépendant de la propriété du Quilio. Il ne fait pas partie d'un itinéraire de promenade ou de randonnée.

Ce chemin rural et ce chemin d'exploitation ne présentent aucun intérêt pour la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 relatif aux modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, **Autorise le Maire** à ouvrir l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin rural.

Reçu en Préfecture le 13.03.2008

QUESTIONS ORALES

Deux questions ont été posées par le groupe « Bannalec ensemble ».

- Concernant l'accès aux bureaux de votes des personnes à mobilité réduite, il est répondu qu'il est envisagé d'installer deux salles dans les bâtiments de la future restructuration de l'ancienne propriété TOUPIN et de l'ancien magasin 8 à Huit. La salle de classes du Collège Jean Jaurès, dont les marches abruptes rendent son accès malaisé pour les personnes âgées et impossible pour les fauteuils roulants, ne sera ainsi plus utilisée pour les élections.
- Christine LIGOUR donne des explications sur l'absence de l'article qui devait paraître dans le dernier bulletin municipal dans le cadre de la tribune libre. Elle soumet aux élus ce texte dont le titre est « Pour une promotion des femmes en politique ».

Reçu en Préfecture le 13.03.2008